

CNDSN

KINSHASA

18 AU 20 OCTOBRE
2020



*LE 1^{ier} CONFERENCE NATIONALE DES DELEGATIONS SYNDICALES
NATIONALES ET LOCALES DES 26 PROVINCES DE LA REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO.*



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En vertu des dispositions des articles de la convention 87 de l'OIT , complété par les articles 267 et 271 du code du travail , à la demande expresse des délégations syndicales de 26 provinces de la RDC , le Département de Gouvernance de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale organise à Kinshasa du 18 au 20 octobre 2021 avec le soutien technique du Conseil Syndical Régional de l'Afrique Centrale (CSAC) et de l'Union Régionale des Syndicats de l'Afrique Australe (URSA) et Sous le Haut Patronage de Son Excellence Monsieur/Madame le Ministre du Travail de la RDC, la première Conférence Nationale des Délégations Syndicales de la République Démocratique du Congo qui regroupera les Présidents des délégations Syndicales Nationales, Provinciales et locales des toutes les délégations syndicales des Entreprises Publiques et Privées, les Etablissements publics et privés des toutes natures, des 65 Administrations Centrales de la Fonction publique y compris les Présidents des intersyndicales provinciales de 26 provinces de la RDC.

Il s'agit d'une tradition syndicale qui date de plus de deux siècle en Grande Bretagne, en France et dans plusieurs pays de l'Afrique depuis 1960 et qui vise l'évaluation des activités syndicales opérationnelles, techniques, de militantisme engagé mais la vision syndicale traditionnelle de la conquête par tous les moyens des acquis sociaux.

La Conférence nationale des délégations syndicales aura l'avantage de traiter les grandes questions dans le domaine des relations professionnelles et du travail, des conditions de vie et du travail et du syndicalisme Congolais qui cherche encore sa propre identité 60 ans après l'indépendance de notre pays, lesquelles questions qui touchent les travailleurs et fonctionnaires Congolais dans tous les secteurs, ce qui leur permettra de mettre en place un programme national de revalorisation du travail intitule : « **les travailleurs et fonctionnaires de la RDC à l'horizon 2031** ».

Depuis le 30 juin 1960, date de l'indépendance de la RDC, c'est la toute première fois que les délégations syndicales de la RDC, sans aucune distinction syndicale et idéologique puissent se rencontrer en Conférence pour mettre en place un programme national de la conquête des acquis sociaux avant 2031.

C'est une grande victoire pour la démocratie ouvrière et un acquis majeur pour la refondation de syndicalisme Congolais en tant que mouvement social et politique des travailleurs et fonctionnaires pour la conquête des tous leurs droits fondamentaux au travail.

Nous attendons plus de 1.000 délégués syndicaux, membres des bureaux des délégations syndicales de secteur public et privé de la RDC à cette Conférence Syndicale.

2. OFFRE DE CONFERENCE

La Conférence Nationale des Délégations Syndicales de la République Démocratique du Congo est une tradition ouvrière qui oblige aux délégués syndicaux élus démocratiquement au début de chaque mandat de faire le point de la lutte syndicale dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et dans l'Administration publique du mandat syndical qui vient de s'achever afin d'identifier les faiblesses de ce mandat et d'approuver un autre plan de la lutte syndicale de trois ans que chaque délégation syndicale doit suivre selon la réalité de son Entreprise, établissement et secteur public, tout en gardant la ligne générale du syndicalisme arrêté par la Conférence . Cette même conférence est organisée à la fin de mandat pour faire le bilan des activités syndicales au cours de trois dernières années.

Le but poursuivi par cette Conférence est de donner la vie à l'action syndicale militante dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administration publique pour que la lutte pour la conquête des acquis sociaux soit un objectif stratégique majeur pour toutes les délégations syndicales et une valeur partage pour tous les militants syndicaux.

La Conférence Nationale des Délégations syndicale de la RDC est une Université d'été qui permettra aux délégués syndicaux d'être très bien formés, compétents et capables de conduire l'action syndicale avec responsabilité et engagement car les travailleurs, les fonctionnaires et les travailleurs ruraux de la RDC et les membres de leurs familles attendent que les délégués syndicaux assistés de leurs Organisations professionnelles puissent renforcer leurs capacités de lutte sur le terrain dans le secteur public et privé pour enfin être en mesure de sortir le monde du travail de la pauvreté et de la misère en défendant avec acharnement leurs intérêts vitaux et de travailler activement pour la conquête des acquis sociaux dans un environnement du travail décent, sain et sûr.

La Conférence Nationale des Délégations Syndicales est une session de l'éducation syndicale qui est conforme aux dispositions des articles 267 à 271 du code du travail de la RDC, elle sera au cours de dix prochaines années, une véritable institution ouvrière.

L'environnement politique actuel, avec un Gouvernement des peuples, pour les peuples et avec les peuples sous la Direction d'un Grand patriote, nous avons cité Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI qui nous a promis de respecter tous nos droits est une opportunité pour les délégués syndicaux et leurs syndicats de monter de quoi, ils sont capables et de travailler pour sortir la population ouvrière de la misère et de la pauvreté.

3. QUI ORGANISE CETTE CONFERENCE

La Conférence nationale des délégations syndicales sera organisée par les délégations syndicales pour les délégations syndicales et avec les délégations syndicales de la RDC en collaboration avec le Département de Gouvernance de l'Institut du Travail de l'Afrique Centrale, une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING), avec statuts consultatifs généraux à l'OIF , CEEAC, OIT , SADC et CEPGL. Elle bénéficiera de l'assistance technique de l'Inspection Générale du Travail, du Conseil National du Travail de la RDC, de l'Intersyndicale de l'Administration Publique de la RDC, du Conseil Syndical Régional de l'Afrique Centrale et de l'Union Syndicale Régionale de l'Afrique Australe.

Contact : 00243821776118-903635328 E-mail : itac.orgsr@gmail.com, site web : www.itac-ilca.org

4. PERSONNES RESSOURCES.

Cette Conférence Nationale des Délégations Syndicales de la RDC est exclusivement réservée aux :

- a. Présidents des intersyndicales nationales ;
- b. Présidents et Secrétaires Généraux des Syndicats légalement enregistrés sans aucune exception ;
- c. Présidents et Vice-Présidents des Délégations Syndicales Nationales de secteur public et privé de 26 provinces de la RDC
- d. Présidents et Vices Présidents des délégations Syndicales locales de secteur public et privé de 26 provinces de la RDC ;
- e. Présidents et les Vices Présidents des intersyndicales provinciales des Administrations Publiques de 26 provinces de la RDC ;

Pour des raisons de la sécurité anti COVID-19, nous serons en mesure de recevoir que 750 délégués et leaders syndicaux **dans une salle des Conférences de 1.500 Participants (salle de Conférence BOBOTO, Kin Gombe)**.

5. THEMATIQUES

Le Comité Pédagogique de l'ITAC a retenu le Thème principal ci-dessous. **«Les travailleurs et fonctionnaires de la RDC, à l'horizon 2031».**

Il existe 12 sous thèmes qui seront exposés par des experts syndicaux et autres

6. METHODES

Nous appliquerons la méthode participative avec une large implication des Conférenciers avec objectif de maîtriser les pratiques et les méthodes qui leur serviront dans l'exercice de leur mandat de représentant des travailleurs.

7. FRAIS DE PARTICIPATION.

Votre Conférence sera entièrement financée par les frais d'inscription des participants, la contribution des sponsors et les dons des personnes morales et physiques. Les frais d'inscription sont fixés à 200 Dollars US par participant et couvriront les dépenses obligatoires ci-dessous :

- a. Administration Générale de la Conférence ;
- b. Location de la salle ;
- c. Restauration des participants ;
- d. Matériels didactiques ;
- e. Prises en charge des Experts de CSAC et de CSRA) (transports, frais de séjour et bonus) ;
- f. Médias ;
- g. Sécurité.
- h.

N.B. Les 200 Dollars US seront versés dans le compte de l'ITAC ci-dessous et prenez les soins d'indiquer la motion : « **Frais d'inscription Conférence Syndicale 2021»**

Institut du Travail de l'Afrique Centrale
COMPTE EQUITY BANK CONGO
N° : 00018050020200000041589 USD
KINSHASA, RDC

8. RESULTANTS ATTENDUS.

Mettre en place, un programme social ambitieux qui sera adopté par le Gouvernement Congolais et qui permettra au monde du travail Congolais de conquérir les acquis sociaux, d'éliminer le chômage endémique, la pauvreté et le dumping social.

9. LIEU

La Conférence Nationale des Délégations Syndicales de la RDC sera organisé à la salle des Conférences de collège BOBOTO, Kinshasa Gombe, de lundi à mercredi, chaque jour de 08h30 à 15h30 avec le repos diner de 14h30 à 15h30. Camarade Samuel MALUMBA MPAKA, Président Exécutif National de la Centrale Syndicale UTEA est le Président du Comité d'organisation de cette Conférence (Tél : 00243821776118)

1. HORAIRE DE TRAVAIL DU 18 AU 20 OCTOBRE 2021

- 08h00 : mise en place terminée ;
- 09h00 : 1^{ier} exposé ;
- 10h30 : 2^{ème} exposé ;
- 12h00 : 3^{ème} exposés ;
- 13h30 : pause repas ;
- 14h30 : 4^{ème} exposé ;
- 16h00 : fin de la journée.

10. INSCRIPTIONS.

Nous proposons aux délégations syndicales de 26 provinces de s'inscrire pendant la période du 01 décembre 2019 au 01 octobre 2021. Ce sont les premiers 750 délégués syndicaux qui s'inscriront avant le 01 juillet 2021 et en ordre de paiement des frais d'inscription, qui verront leurs noms retenus parmi les participants.

11. PEREQUIS

Le Département de la Gouvernance de l'ITAC ne trouve pas de l'inconvénient de recevoir dans la Conférence, les leaders syndicaux dont les dossiers de demande d'enregistrement se trouvent aux Ministères du Travail ou de la Fonction publique, les délégués syndicaux non membres des Bureaux des Délégations Syndicales Nationales et locales de 26 provinces de la RDC qui souhaitent participer à cette Conférence, s'ils se conforment aux conditions de participation (paiement des frais d'inscription avant le 01 juillet 2021). Ils peuvent nous envoyer leurs formulaires d'inscriptions à l'E-mail repris ci-dessous.

Contactez le Département de la Gouvernance aux numéros des téléphonés : 00243821776118-903635328 ou E-mail : itac.orgsr@gmail.com

12. HEBERGEMENT A KINSHASA

Le Comité d'organisation de la Conférence vous propose de réserver les chambres dans les hôtels de votre choix dans les Communes de la Gombe, Kinshasa, Barumbu ou Bandalugwa qui sont les Communes voisines de la Gombe. Veuillez consulter le site de réservation Booking Com ou France.com pour trouver votre hôtel.

13. APPEL A PARTICIPATION

Nous vous attendons très nombreux à Kinshasa pour participer à cette Conférence Nationale des Délégations Syndicales très importante pour le monde du travail Congolais.

Fait à Kinshasa le 15 septembre 2020

La Présidente du Comité d'Organisation

Samuel MALUMBA MPAKA